

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N° 2023-70</b>	Date de Convocation 08/06/2023	Date d'affichage 08/06/2023	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
			29	19	27
<b>OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR : MARCHÉ PUBLIC – AVENANT N°3 PORTANT EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE, VENTILATION ET CLIMATISATION</b>					

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**  
**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 juin 2023 à 19h, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 08 juin 2023, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents :**

Nicolas DAINVILLE, Ludovic RAOUL, Edwige ROUSSEAU, Fouzi MOUSSA, Annielle ROUSSEL, Adélaïde LOPES, Maye DIALLO, Mariana PASCOAL, Abdou IBRAHIM, Thomas PERON, Alain POINGT, Nathalie RAOUL, Alain MONNARD, Fabrice VILLOING, Françoise BROCHADO, Christine HAUQUELIN, Nelly DUTU, Christian BOURGOIN, Jean-Yves BLEE.

**Absent(s) représenté(s) :**

Madame BAC donne pouvoir à Madame RAOUL  
Madame BASELTO donne pouvoir à Madame DUTU  
Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA  
Madame GORBENA donne pouvoir à Monsieur IBRAHIM  
Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame ROUSSEAU  
Madame SELBONNE donne pouvoir à Madame PASCOAL  
Monsieur MEY donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE  
Monsieur MARE donne pouvoir à Monsieur BOURGOIN

**Absent(s) non représenté(s) :** Stéphanie HOCDE, Pierre GERBOUIN

Madame HAUQUELIN a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance :** Madame PASCOAL en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il/elle a acceptées.

**Objet : Marché public – Avenant n°3 portant exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-13,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** le Marché portant exploitation, de type MTI PF et CP des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'air des bâtiments communaux du 14 novembre 2016 au 14 novembre 2024,

**Considérant** l'Avenant n°1, au Marché d'exploitation, de type MTI PF et CP des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'air des bâtiments communaux de la ville de La Verrière, portant sur la modification des conditions fixées à l'article 19.5.1 concernant la période de chauffage contractuelle ainsi que le nombre de DJU de la période du 27/12/2016 au 15/05/2017,

**Considérant** l'Avenant n°2, au Marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation de la ville de La Verrière, portant sur les modifications de facturation des sites en marché de type CP, des cibles de chauffage pour plusieurs bâtiments, neutralisation de l'intéressement sur le site 3 PMI Crèche.

**Considérant** la nécessité de modifier par avenant n°3, le Marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation, pour les raisons suivantes : Intégration du nouveau matériel de chauffe à la crèche, Modification des cibles de chauffage pour plusieurs bâtiments, modification de la typologie de marché pour plusieurs sites en raison de la fin des tarifs réglementés au 30 juin 2023, modification de la formule d'indexation des prix du gaz PEG (Point d'Echange de Gaz) contractualisé sur un indice au 30 mars 2023 et modification des températures dans les locaux de la ville pour atteindre les objectifs d'économie d'énergie.

**Considérant** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 07 juin 2023,

**Après présentation faite de la note de synthèse par Monsieur MOUSSA,**

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, vote à l'unanimité :**

**Article 1 : Approuve** l'avenant n°3 du marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation, pour une modification de 15,7 % du marché sur les 18 derniers mois et portant sur les modifications suivantes :

- Intégration du nouveau matériel de chauffe à la crèche,
- Modification des cibles de chauffage pour plusieurs bâtiments,
- Modification de la typologie de marché pour plusieurs sites en raison de la fin des tarifs réglementés au 30 juin 2023,
- Modification de la formule d'indexation des prix du gaz PEG (Point d'Echange de Gaz) contractualisé sur un indice au 30 mars 2023
- Modification des températures dans les locaux de la ville pour atteindre les objectifs d'économie d'énergie.

**Article 2 : Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 et toutes les pièces afférentes.

Mis en ligne :



**La Verrière, le 14 juin 2023**  
**Le Maire,**  
**Nicolas DAINVILLE**